

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL HUIT, ET LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 05 septembre 2008.

Nombre de Conseillers

en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

27 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, LANGLOIS, TRANI, TOSELLO, DEMALINE, BENALI-KAHLOUL, CARRE, AUDDINO, SIEGEL, DURAND, RENAUDO, ROGGERI, FOUREL, ALFONSI, PIGNAL, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN.

02 REPRESENTES : Messieurs TANGUY par Monsieur ALFONSI, TIQUET par Monsieur IAÏCH.

ABSENT : NEANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier RENAUDO.

O B J E T :

**Convention de mise
en place d'une
politique active de
sécurité routière**

Monsieur le Maire indique que la Préfecture des Alpes Maritimes propose à la commune de la Gaude, de mettre en place des actions de sécurité routière tout au long de l'année, actions financées à hauteur de 10 000 € par l'Etat.

Ces actions devront notamment, porter sur la sensibilisation en direction des adhérents des clubs sportifs, l'aide aux jeunes de 18 à 25 ans pour l'obtention de leur permis de conduire ou encore la formation de "papy trafic", afin de sécuriser la rentrée et la sortie des écoles.

Pour mener à bien ces actions, il est nécessaire de conclure une convention avec les services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'engager la commune dans une démarche de politique active de sécurité routière,
- de l'autoriser à signer la convention telle que soumise par les services préfectoraux et jointe à la présente,
- de préciser que les crédits seront inscrits au budget.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture

le :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE**, les propositions ci-dessus.

Publié ou Notifié

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

le :

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI